



SNUipp-FSU12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 78 13 41  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Rodez, le lundi 15 janvier 2018

à Monsieur le Directeur Académique  
des services de l'Éducation Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Autorisations d'absence pour rendez-vous médical chez un spécialiste**

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de l'audience du 5 octobre 2018, suite à une de nos questions, vous nous aviez indiqué que dorénavant les demandes d'autorisation d'absence pour rendez-vous médical chez un spécialiste seraient accordées avec traitement. En effet, vous aviez convenu que, contrairement aux rendez-vous chez un généraliste, les dates de ces rendez-vous étaient la plupart du temps contraintes. Vous nous aviez alors indiqué que vous en aviseriez les IEN du département.

Or nous constatons que certains inspecteurs de circonscription continuent à accorder ces autorisations sans traitement appliquant ainsi les textes nationaux confirmés par votre note du 22 décembre 2017 mais en contradiction avec les propos que vous aviez tenus lors de l'audience.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique, conformément à la parole que vous nous avez donnée, de rappeler aux IEN que ces autorisations d'absence doivent être systématiquement accordées avec traitement.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,  
Les Co-secrétaires départementaux,

Valérie Tavernier

Antoine Cantais